

CONTRIBUTIONS FINANCIERES

FINANCE D'ADMISSION	La finance d'admission représente le paiement d'un ticket d'entrée dans notre association sportive fondée en 1890. Cette contribution unique se décompose comme suit :	TARIF
	Finance d'entrée	Fr. 200.-
	Dépôt pour le badge d'accès au stand	Fr. 50.-
	Total	Fr. 250.-
BADGE D'ACCES AU STAND	Le dépôt versé pour le badge d'accès au stand est remboursable à la démission du membre, moyennant règlement intégral des contributions financières à l'égard de la Société. En cas de perte, la délivrance d'un nouveau badge d'accès est facturée :	Fr. 50.-
COTISATIONS	Le paiement de la cotisation annuelle de base donne le droit de tirer dans les installations, lors des périodes officielles d'entraînements , selon des plages-horaires pouvant être consultées sur le plan d'occupation du stand, à partir du site www.francs-tireurs.ch . Payable par année civile :	
	Membres actifs, dès 21 ans	Fr. 60.-
	Juniors, de 10 ans à 15 ans JJ	Fr. 30.-
	Juniors, de 16 à 20 ans J	Fr. 30.-
	Membres passifs et supporters	Fr. 60.-
REDEVANCE C50m	L'utilisation des cibles électroniques Sius est couverte par une redevance annuelle obligatoire pour tous les tireurs C50m, montant facturé avec la cotisation annuelle : Cette redevance donne le droit de tirer pendant les périodes officielles d'entraînement :	
	Juniors, de 10 ans à 15 ans JJ	Fr. 20.-
	Juniors, de 16 ans à 20 ans J	Fr. 20.-
	Actifs C50m	Fr. 40.-
FORFAIT PISTOLET	Pour les pistoliers, l'obtention d'un forfait donne le droit d'utiliser les installations en dehors des périodes officielles d'entraînement . Ce forfait est facturé en même temps que la cotisation annuelle :	
	Le forfait 50m donne droit à une clé permettant d'enclencher la ciblerie 50m. La clé du forfait est personnelle et intransmissible. Finance annuelle :	Fr. 150.-
	Le forfait 25m donne droit à l'accès au pas de tir au moyen d'un code numérique. Ce code d'accès est personnel et intransmissible. Finance annuelle :	Fr. 150.-
	Le forfait global donne droit au code d'accès pour le 25m et à la clé de la ciblerie 50m. Ce droit est personnel et intransmissible. Finance annuelle :	Fr. 200.-
COMPTEURS 50m	En dehors des périodes officielles d'entraînements, deux compteurs à monnaie sont à disposition des tireurs, sur le pas de tir 50m, pour les cibles 7 et 8. Finance par 15 minutes :	Fr. 1.-

Les démissions et/ou les modifications de forfaits ou redevances doivent parvenir par écrit au Comité central avant la fin de l'année civile (31.12.).